

EXTRAIT N° 09/2022
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 février 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. PILON
Mme MONTAGUD	à	Mme BAKER
M. VIGNEAU	à	M. BERNES
Mme BELABBAS	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. PICARD	à	Mme ARNAL

SECRETAIRE : M. BERNES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget 2022

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Détermination du montant maximal de l'autorisation :

Le montant total des crédits ouverts en investissement (hors opérations d'ordre et hors dette) en 2021 est de : 1 919 093.52 €

Le quart de ces crédits ouverts représente : 479 773.38 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 7

Abstention : 0

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- De préciser le montant et l'affectation des crédits dans l'annexe - tableau des ouvertures de crédits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 février 2022

Le Maire,

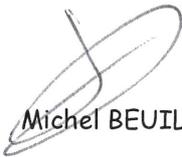

Michel BEUILLÉ



Tableau des ouvertures de crédits 2022

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022



ID : 031-213100324-20220218-DEL_09_2022-DE

Compte	Opération	SERVICES	GEST	
Opération 111- Equipements des Ecoles				
2188	111	JF	CTM	7 000,00
Opération 121 - Equipements du CTM				
2188	121	CTM.	CTM	5 000,00
Opération 122 - Equipements Mairie				
2051	122	MAIRIE.	INF	3 600,00
2051	122	COM	DIR	1 600,00
21311	122	MAIRIE.	CTM	1 000,00
2188	122	MAIRIE.	INF	900,00
238	122	MAIRIE.	CTM	18 100,00
Opération 124- Structures jeunesse				
2188	124	ALSH LM	EJE	4 500,00
2188	124	ALSH LM	EJE	3 000,00
2188	124	ALSH LM	EJE	3 000,00
Opération 125 - Equipements sportifs et associatifs				
2031	125	foot	DIR	15 000,00
2188	125	foot	CTM	1 300,00
2031	125	PETANQ.	DIR	10 000,00
Opération 128- Construction JULES FERRY				
21312	128	JF	CTM	1 250,00
Opération 129 - Crèches et RAM				
2188	129	PRUNE	INF	600,00
2188	129	PREST	INF	600,00
Opération 131 - Police Municipale				
2188	131	POLIC	DIR	1 550,00
2188	131	POLIC	DIR	5 000,00
Opération 134 - Extension école Louise Michel				
21312	134	LM	CTM	142 000,00
238	134	LM	CTM	34 400,00
Opération 139 - Médiathèque-PIJ-crèche GROS CALIN				
2188	139	MEDIA	INF	650,00
Opération 140 - Réhabilitation ancienne gare en épicerie solidaire				
2313	140	CCAS	DIR	150 000,00
238	140	CCAS	DIR	30 000,00
Opération 142 - Réhabilitation maison Duffaut et comité des fêtes				
2031	142	ANNEXE	DIR	10 000,00
TOTAL				450 050,00